



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 21 mars 2023  
-----

**Président de séance** : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés** : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-B5 - AUTORISATION À RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS  
"CONTRAT CAPACITAIRE INTERMINISTÉRIEL 2021-2024, VOLET NRBC  
SECOURS"**

Le contrat capacitaire interministériel (CCI) signé par le premier ministre en juillet 2021 vise à se prémunir de la menace terroriste par la mise en œuvre d'une couverture opérationnelle dans le domaine nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) et d'une organisation des secours adaptée à chaque territoire.

Les objectifs seront notamment d'assurer le commandement des opérations de secours, de faire face à quatre événements simultanés sur une agglomération prioritaire, d'engager immédiatement après l'alerte NRBC une première équipe de reconnaissance dans un délai de 20 minutes au maximum, d'assurer la décontamination approfondie des personnes contaminées, ou encore d'organiser un centre d'accueil des impliqués. Ces mesures pourront être adaptées à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Un travail préalable de recensement des moyens actuels de lutte contre la menace NRBC a été réalisé avec le concours des états-majors de zone. Celui-ci doit à présent être consolidé grâce aux propositions des services d'incendie et de secours.

Les financements accordés aux porteurs de projets sont régis par le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement. De manière exceptionnelle, le taux de la subvention accordée par l'État s'élèvera à 100% du montant de l'investissement hors taxe. Une avance pourra être versée au commencement d'exécution du projet.

Dans le cadre des CCI, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes propose ainsi l'acquisition d'une cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR) avec capacité d'identification renforcée par spectrométrie gamma dont les coûts s'élèvent à :

Véhicule carrossé et équipé	180 000 € HT	216 000 € TTC
Spectromètre gamma (BEGe) BE5030	172 892 € HT	207 470 € TTC
Coût total	352 892 € HT	423 470 € TTC

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver le projet d'investissement,
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à conclure et à signer, la convention de co-financement afférente au projet ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver :

- le projet d'investissement,
- le plan de financement.

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à conclure et à signer, la convention de co-financement afférente au projet ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*